

**DECISION MUNICIPALE**  
**N° D24-083**

1-1

**Objet :** Prestation de maîtrise d'œuvre pour travaux à la suite d'audit des groupes scolaires Moulin à Vent – Lapierre et Pahin dans le cadre du décret tertiaire. (Marché 24-26)

**Le Maire de TOURNEFEUILLE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4° et L 2122-23,

**VU** la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé et notamment en son 4° concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** l'article L 2123-1 du Code de la commande publique,

**VU** le règlement local des marchés publics adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,

**VU** la consultation par procédure adaptée concernant l'objet ci-dessus référencé,

**VU** le rapport d'analyse des offres,

**D É C I D E**

**ARTICLE UN :** de retenir le groupement : EREAH (BET Energie Mandataire) et ARCHEA ARCHITECTES (Architecte) pour un montant de 112.500,00 € HT (soit 135.000,00 € TTC) correspondant à un forfait de rémunération provisoire qui sera revu en fonction de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, arrêté à l'issue de la phase Avant-Projet Détaillé (APD), le taux de rémunération définitif étant de 7,50 %.

**ARTICLE DEUX :** de signer l'acte d'engagement lié à ce marché ainsi que les pièces annexes.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

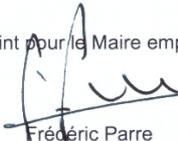
La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE,

Le 29 juillet 2024

L'Adjoint pour le Maire empêché,

  
Frédéric Parre



Accusé de réception en préfecture  
031-213105570-20240729-D24-083-AR  
Date de télétransmission : 27/08/2024  
Date de réception préfecture : 27/08/2024